



Pour la Cité humaine Les Droits du piéton

7, rue Major Martin
69001 LYON

Site : www.pietons69.e-monsite.com

BULLETIN D'ACTIVITÉS N°58 / DÉCEMBRE 2025

Chers Adhérents,

Nous vous adressons le bulletin d'activités N°58 qui couvre la période de six mois allant du 1er mai au 31 octobre 2025. Un bulletin d'activités qui sera le dernier avant les élections municipales et métropolitaines de mars 2026.

Le mot du Président : priorité trompeuse

Quand je lis ou quand j'entends dire par des Elus lyonnais ou métropolitains que le piéton a été *au cœur* des projets de mobilités durant la mandature 2020-2026, je suis en colère car c'est une contre-vérité totale. En effet, il faudrait vraiment être un imbécile royal, un crétin ultime pour ne pas se rendre compte que les grands gagnants de cette mandature écologiste sont les cyclistes, certainement pas les piétons. C'est une réalité incontestable : un réseau créé de 12 Voies Lyonnaises, pistes cyclables très longues et très larges, des milliers et milliers d'arceaux-vélos implantés (parfois même sur les trottoirs !), une Vélo-Station créée de 1.500 places à la Part-Dieu, des miniboxes pour un stationnement sécurisé, une autorisation accentuée de brûler légalement les feux rouges avec les panneaux « Tourne-à-droite, Va-tout-droit », un Festival du Vélo, etc...etc...En toute réelle sincérité, tant mieux pour les cyclistes. Qui, pourtant, ne représentent que 10% des mobilités selon les chiffres publiés de la Métropole.

Et donc je n'accepte pas cette priorité trompeuse en faveur des piétons affirmée par les dirigeants lyonnais et métropolitains. Des piétons qui représentent 45% des mobilités selon les chiffres de la Métropole ! En effet, au-delà du Plan Vélo de 500 millions d'euros et du Plan Piétons de 25 millions, je ne peux pas oublier : le projet mort-né des Magistralles Piétons développé dans les BA N°54 & 56 et pour lequel il n'y a eu que deux réunions au Grand Lyon, les aménagements de voirie affirmés pro-piéton mais non requalifiés et donc totalement réversibles, l'échec total contre le stationnement illégal des scooters & motos sur les espaces piétonniers, la décision politique catastrophique prise en 2020 contre les mobilier anti-intrusion,

Alors, bien sûr, je tromperais ou mentirais si j'écrivais que rien n'a été fait pour les piétons durant 2020-2026 : des trottoirs ont été élargis, des rues ont été piétonnises, la circulation automobile a dans l'ensemble été apaisée, l'accidentologie a diminué. Et surtout il y a les deux grandes, les deux énormes et réelles réussites de cette mandature pour lesquelles notre Association dit haut et fort : bravo ! Ce sont les calmes et sécurisées « Rues aux enfants », et bien sûr l'accroissement considérable des transports en commun.

En fait, pour moi, il existe un malentendu majeur : ce qui a été fait pour les piétons n'est vraiment pas à la hauteur de ce qui aurait dû être fait ou bien de ce que j'avais espéré en 2020 qu'il serait fait. On a eu une mandature obsessionnellement pro-cyclistes et anti-voitures de particuliers, j'aurais tellement préféré que l'on ait une mandature obsessionnellement pro-piétons et anti-scooters & motos. A chacun sa priorité.

Et si j'aborde notre Association proprement dite avec ses demandes, ses contributions, ses actions, cette mandature s'avère bien décevante : jamais notre Association n'a obtenu si peu de résultats concrets. Ce BA N°58 en révèle plusieurs mais il y en a beaucoup d'autres. Pire : les multiples requalifications de voirie ont parfois détruit ce que nous avions obtenu concrètement par le passé grâce à notre volonté, notre ténacité. Bien sûr du mobilier anti-intrusion détesté par Le Grand Lyon, mais aussi des bancs, des corbeilles de propreté, des espaces de stationnement sur chaussée pour scooters & motos, etc...

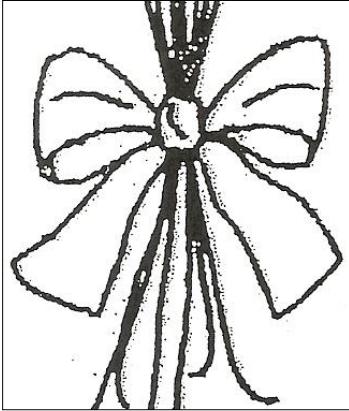
Alors, que penser, que faire ? Espérer une autre mandature écologiste pour qu'enfin le piéton soit vraiment et réellement *au cœur* des projets de mobilités adoptés et surtout réalisés ? En toute sincérité attristée, je n'y crois guère ou même je n'y crois plus tant le vélo est devenu le phare des mobilités douces.

Espérer dans les opposants néo-conservateurs qui veulent, comme ils le disent, « reprendre la ville » et donc réintroduire en masse la voiture qui est leur « veau d'or », et qui ne peuvent gagner les élections que grâce à leur locomotive sportivo-business ? Certainement pas, et même je l'écris : 100% NON !

Aussi, pour moi, un vrai dilemme en mars : aller voter contre le pire ou aller pêcher à la ligne ?

Pierre RAUZADA

Ruban vert au SYTRAL

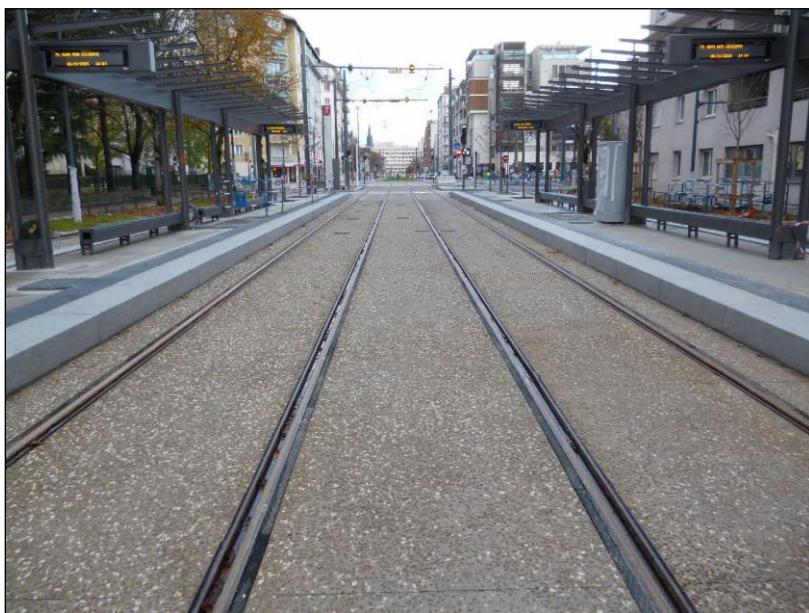


Notre Conseil d'administration, réuni le mercredi 19 novembre dernier, a voté à l'unanimité l'attribution d'un « Ruban vert » au Sytral (et TCL). Plusieurs éléments très positifs ont conduit à ce vote unanime qui récompense les progrès considérables réalisés en faveur des transports en commun. En effet, notre Association a toujours affirmé qu'ils constituent un maillon indispensable à la marche à pied quand les distances s'avèrent trop longues pour le piéton.

Tout d'abord, l'extension de la gratuité pour les enfants, non plus jusqu'à 3 ans mais jusqu'à 10 ans révolus. Un encouragement énorme pour les familles à utiliser les transports en commun et non pas la voiture individuelle, quand cela est possible bien sûr. De plus, une décision louable en faveur de la politique familiale. Et non pas une promesse totalement démagogique et populiste quant à la gratuité totale pour tous, alors que l'on sait très bien que, financièrement, la gratuité totale est payée indirectement par les citoyens.

Puis, bien évidemment, l'extension considérable du réseau :

- les créations des tramways T9 qui reliera Vaulx-en-Velin La Soie à Charpennes-Villeurbanne (12 stations, 11 km), et T10 qui reliera Gare de Vénissieux à la Halle Tony Garnier dans le 7e Adt, en passant par le centre-ville de la commune de Saint-Fons (14 stations, 8 km).
- le prolongement considérable du T6 de Hôpitaux Est au Campus de la Doua à Villeurbanne (10 nouvelles stations dont photo ci-dessous, 5 km).



D'autre part, l'introduction historique, à notre connaissance, de trois nouvelles stations à l'intérieur d'une ligne qui est déjà existante. En effet, par le passé, il y a eu beaucoup d'extensions de lignes : le métro A (une fois), le métro B (quatre fois), le métro C (une fois), le T1 (une fois), le T2 (une fois). Là, il s'agit d'un rajout intérieur de stations :

- pour le T3, deux stations rajoutées (Décines Roosevelt & Meyzieu Lycée Beltrame).
- pour le T5, une station rajoutée (Chassieu Zac du Chêne).

Ces rajouts permettent bien évidemment à certains habitants d'utiliser ces tramways alors qu'avant ils ne le pouvaient pas : bien que résidant près ou le long de la ligne existante, les stations les plus proches étaient vraiment trop loin de leur résidence.

Enfin, terminons par Navigône. La navette fluviale est née durant l'été et elle relie les quartiers Confluence dans le 2e Adt à Vaise-Industrie dans le 9e Adt, sur un parcours fluvial de 4 stations. Bien sûr, si l'on veut se déplacer rapidement, Navigône ne peut pas être une vraie alternative au bus et au métro qui vont beaucoup plus vite. En revanche, si l'on a le temps, si l'on veut « se laisser aller », si l'on veut profiter des magnifiques quais de Saône tout en se déplaçant d'un lieu à un autre, elle est vraiment idéale.

Deux bémols toutefois :

- compris dans l'abonnement TCL, le prix est trop élevé pour un non-abonné : 3 euros le ticket, et 5 euros l'aller-retour. Il faut que le prix baisse.
- de plus, le nombre de stations doit augmenter dans le futur, avec notamment un arrêt indispensable et minimum dans le quartier du Vieux-Lyon dans le 5e Adt.

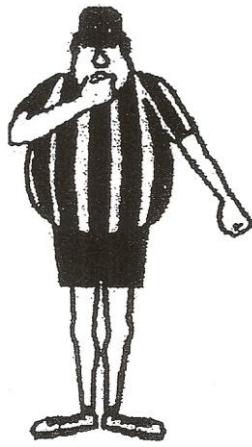
On le voit, les transports en commun ont nettement progressé durant la mandature 2020-2026. Donc, bravo et même un énorme bravo au Sytral et à son président Bruno BERNARD. Cela devra impérativement se poursuivre durant la prochaine mandature car ce sont surtout les transports en commun qui sont une vraie et réelle alternative à la voiture en ville.

Assemblée générale 2026

Notre Conseil d'administration, réuni le mercredi 19 novembre dernier, a décidé de ne pas organiser son assemblée générale annuelle juste avant ou pendant les élections municipales et métropolitaines qui auront lieu en mars 2026.

Notre AG aura donc lieu après les élections, certainement au mois d'avril. Comme à notre habitude, nous vous enverrons au moins deux mois avant la date fixée un courrier postal pour vous inviter à cette AG où nous espérerons une forte présence de votre part, étant donné l'importance majeure qu'elle aura quant au futur de notre Association.

Carton rouge aux terrasses de Lyon



Notre Conseil d'administration, réuni le mercredi 19 novembre dernier, a voté à l'unanimité l'attribution d'un « Carton rouge » à la Ville de Lyon quant à la gestion des terrasses lyonnaises. Plusieurs éléments négatifs ont conduit à ce vote unanime qui sanctionne la réalité de cette gestion.

Tout d'abord, bien évidemment, notre Association réaffirme qu'elle n'est pas contre les terrasses, qu'elles soient annuelles ou saisonnières, sur espaces piétonniers ou sur du stationnement automobile. En revanche, elle rappelle que le sujet des terrasses fait partie de notre document fondamental, notre crédo associatif (point N°7) : « Nos 10 demandes majeures » (→ Site Internet / Page d'accueil).

Elle demande donc ceci :

- les terrasses ne doivent absolument pas gêner le piéton dans le confort et la sécurité de son cheminement.
- les cafés-bars-restaurants doivent respecter à 100% la réglementation municipale sur les terrasses.

Ce « Carton rouge » attribué à la Ville de Lyon concerne ces deux demandes.

1. Un faux progrès

C'est le 1er mars 2024 que la nouvelle réglementation sur les terrasses lyonnaises est entrée en vigueur. Une décision a tout de suite attiré notre attention : le passage de 1,40 m à 1,50 m d'espace minimum pour le cheminement piétonnier quand il y a des terrasses. Sur le papier, c'est un progrès, certes très minime mais un progrès. Dans la réalité, il en va autrement :

- qui va contrôler cet espace minimum de 10 cm en plus ?
- à notre connaissance, un vrai recul a même eu lieu : avant cette nouvelle réglementation, il existait une proportionnalité entre la largeur de la terrasse et celle du trottoir. Les piétons ne pouvaient avoir parfois que 1,40 m de largeur sur certains petits trottoirs mais ils pouvaient avoir beaucoup plus quand le trottoir était très large. Aujourd'hui, avec cette nouvelle réglementation, certaines terrasses sont devenues vraiment très envahissantes sur des trottoirs assez larges où les piétons n'ont que 1,50 m.

2. Un manque très net de contrôle

Le point majeur des terrasses est celui du contrôle car elles occupent le domaine public : comme il n'existe pas de corps municipal spécifique pour contrôler les terrasses, ce rôle revient à la Police municipale lyonnaise. Qui a bien « d'autres chats à fouetter » puisque ses missions de sécurité ont considérablement augmenté depuis plusieurs années. C'est donc, dans la majorité des cas, les citoyens ou les associations qui doivent signaler tout manquement, tout non-respect, tout abus. Ceci n'est absolument pas normal.



Aussi, beaucoup de cafés-bars-restaurants bravent la réglementation municipale : les terrasses sont parfois plus grandes que celles qui sont attribuées, ils n'affichent pas le document officiel stipulant les dimensions et le mobilier de la terrasse, ils ferment leur terrasse après l'heure légale (minuit du dimanche au mardi, 1H00 du mercredi au samedi).

Mais incontestablement, le non-respect le plus important pratiqué par des cafés-bars-restaurants lyonnais concerne le mobilier des terrasses (tables, chaises, porte-menu, pied de parasol, etc...) : celui-ci doit être totalement rangé à l'intérieur de leur établissement quand la terrasse ferme. Or, nous l'affirmons ici (photo ci-contre) : des dizaines d'établissements lyonnais laissent le mobilier de leur terrasse à l'extérieur, sur les trottoirs ou autres espaces piétonniers.

Ou bien dans la terrasse elle-même quand celle-ci est installée sur du stationnement automobile. C'est même la règle quasi-générale car la terrasse est très souvent bien plus grande que l'établissement lui-même.

Il y a donc un manque très net de contrôle : aussi, quelle est l'utilité d'une réglementation, dont la nouvelle de 2024, si elle n'est pas appliquée ? Pour le citoyen, c'est soit du laxisme soit une tolérance inadmissible.

3. Des aspects négatifs

Enfin, il ne faut pas l'oublier : les terrasses ont aussi des aspects négatifs, d'ailleurs jamais évoqués par les politiques mais aussi par les médias. Bien évidemment une gêne parfois importante pour les piétons, le bruit énorme pour les riverains, mais aussi « un pousse au tabagisme » très net : les clients sont interdits de fumer à l'intérieur, mais ils le font largement sur la terrasse à l'extérieur.

Vote final du délit « d'homicide routier » : une réelle avancée

Le délit « d'homicide routier » va pouvoir être mis en application après un ultime vote favorable du Sénat en été dernier, et ce au grand soulagement des victimes et des familles qui en ont fait un combat majeur depuis de nombreuses années. Un combat mené avec force et détermination depuis 2016 par l'association lyonnaise « Et 6 c'était vous ? », et depuis 2022 par l'association parisienne « Antoine ALLENO ».

Avec ce nouveau délit, le responsable d'un accident mortel de la circulation, accompagné d'au moins une circonstance aggravante, sera poursuivi pour « homicide routier » et non plus pour « homicide involontaire ». Le conducteur condamné sera passible de 7 ans d'emprisonnement et 100.000 euros d'amende, une peine portée à 10 ans et 150.000 euros d'amende pour deux circonstances aggravantes.

Même si nous pouvons comprendre que certaines familles ou associations attendaient encore plus de la loi, il faut le reconnaître : c'est un réel et historique progrès contre la criminalité au volant.

Courrier commun pour l'application avancée de la loi LOM



Les quatre associations La Ville à Vélo, FF Randonnée Rhône, La Maison du Vélo et Les Droits du piéton ont adressé un courrier commun le 15 avril dernier aux Maires des 58 communes de la Métropole ainsi qu'à son président Bruno BERNARD.

L'objet de ce courrier : sans attendre le 31 décembre 2026, améliorer la sécurité des piétons en neutralisant les 5 m en amont des passages-piétons, comme le prévoit l'article 52 de la loi d'orientation des mobilités (LOM) votée en 2019. Le même jour, nos 4 Associations ont adressé un communiqué de presse aux Médias (→ Site Internet / Dossiers : Le piéton dans la ville).

En effet, l'analyse des accidents entre les piétons et les automobilistes montre que le masque à la visibilité est un scénario-type d'accidents de piétons en traversée. C'est d'ailleurs pourquoi l'article 52 a supprimé les places de stationnement dans les 5 m précédant tout passage-piéton. La disposition prévoit que les travaux de mise en conformité doivent avoir été réalisés à l'échelle nationale au plus tard le 31 décembre 2026.

Nos 4 Associations ont donc demandé d'agir sans attendre et de réaliser avant le 31 décembre 2025, soit 1 an avant la date limite, les aménagements nécessaires pour appliquer cet article de loi. Bien sûr, notre demande concerne le stationnement automobile mais aussi les terrasses des cafés-bars-restaurants (photo ci-dessus), les silos à verres et le stationnement illégal des scooters et motos stationnés sur les trottoirs.

Nous avons réaffirmé notre demande lors de l'entretien sollicité d'un bel esprit citoyen par l'adjoint au Maire de Lyon lui-même, Valentin LUNGENSTRASS, entretien qui a eu lieu en Mairie centrale le 13 mai dernier.

La Métropole : décision réellement stupéfiante !

Concernant la participation citoyenne pour la requalification du quai Tilsitt dans le 2e Adt, notre Association a été réellement stupéfaite de lire en page 08 du magazine métropolitain MET' N°55 qui est paru durant l'été 2025 : « Au terme de la consultation, 528 personnes ont répondu à l'enquête. Si l'un des scénarios a recueilli une majorité d'avis positifs (54 %), il restait malgré tout fortement contesté. » Et donc, c'est un scénario alternatif qui a été choisi par la Métropole de Lyon !!

Résumons : une consultation citoyenne de trois projets est lancée, l'un d'entre eux est choisi par plus de la majorité des votants mais il n'est pas retenu !! L'on frise la décision politique anti-démocratique. Aussi, il faut sûrement le rappeler à la Métropole : la démocratie, c'est la majorité. Pas un consensus trompeur.

Bus TB 11 (ex C3) : réponse malheureusement négative du Sytral

Dans le BA N°57, page 3, nous vous avons dit que nous avions écrit au président du Sytral Bruno BERNARD pour demander que le bus TB 11 stationne devant son arrêt de départ situé au 5 rue Octavio Mey dans le 5e Adt et non pas sur l'esplanade haute de la gare Saint-Paul. Et ce afin que les piétons-usagers n'attendent pas debout sur le trottoir, parfois en pleine chaleur estivale ou froid hivernal ou sous une pluie battante.

Nous avons reçu une réponse argumentée malheureusement négative du Sytral (→ Site Internet / Dossiers : Transports en commun) :

- il est impossible que les lignes de bus S1 et 19 qui ont également leur départ à cet arrêt soient aussi stationnés en attente car il n'y a pas assez de place sur la chaussée pour les trois bus.
- les riverains habitant au-dessus de l'arrêt de départ se plaignent très souvent du bruit du moteur des bus, et ce même quand les bus ne font que prendre les voyageurs et partir de suite.

Nous prenons acte de cette réponse et nous attendrons donc la prochaine mandature pour demander le changement de lieu de l'arrêt de départ pour ces trois bus. Pour le moment, les milliers de piétons-usagers qui attendent chaque jour le bus TB 11 (ligne de bus la plus fréquentée du réseau) à son arrêt de départ continueront d'attendre debout, et parfois dans des conditions climatiques très négatives.

Lyon 1er Adt / Place Louis Pradel : remettre en service le « ruisseau »



Au mois d'août, notre Association a écrit au maire de Lyon Grégory DOUCET pour exprimer notre très grande satisfaction quant à la future remise en eau de la grande fontaine située place Louis Pradel / rue Désirée (→ Site Internet / Demandes locales : 1er Adt).

En effet, l'eau n'est pas seulement un élément vital pour l'organisme, elle est aussi en ville – sous forme de fontaine, de bassin, de canal, etc... – un élément de rafraîchissement mais aussi un élément de lien social beaucoup plus important qu'on ne le pense.

Toutefois, nous avons demandé avec force d'aller plus loin : remettre aussi en eau le « ruisseau » place Louis Pradel. Son arrêt total est réellement un élément manquant sur la place, conduisant même à un sentiment de total abandon.

Un article sur notre courrier est paru dans Le Progrès du dimanche 24 août.

A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse de la Mairie de Lyon et même aucun soutien écrit de la Mairie du 1er Adt que nous avons mise en copie de notre courrier au Maire de Lyon. Une vraie déception !

Lyon 1er Adt / Deux échecs pour notre Association

1/ En novembre 2020, quelques mois après les élections municipales, nous avons écrit à l'adjoint aux Mobilités de Lyon 1er Adt Jean-Christian MORIN pour demander l'installation d'une rampe en plein milieu de la grande largeur des nombreux escaliers situés place Tolozan / quai Lassagne. Et ce pour permettre aux piétons les plus fragiles comme par exemple les personnes âgées d'être plus en sécurité quand ils montent et surtout descendent ces 17 marches d'escaliers (→ Site Internet / Demandes locales : 1er Adt).

Nous avons relancé notre demande deux fois verbalement lors d'un entretien dans le bureau de l'Adjoint en Mairie du 1er Adt, puis par un courrier en novembre 2024, mais rien n'y a fait : à priori, cette rampe ne sera pas installée alors qu'elle faisait partie de la liste des « 10 points noirs » adressée à la Mairie du 1er au tout début de la mandature (→ BA N°48, page 4). De plus, cette demande a été soutenue par l'association locale « Quartier des Capucins – Lyon les Pentes ». C'est donc un échec pour notre Association.

2/ En février 2021, nous avons écrit à Jean-Christian MORIN pour faire trois propositions au sujet de la place piétonne de la Paix (→ Site Internet / Demandes locales : 1er Adt) :

- supprimer une entrée-sortie sur les deux existantes pour diminuer la possibilité d'intrusion automobile qui se produit de temps en temps en journée et crée un mini-parking en soirée.
- installer une barrière pivotante pour l'entrée-sortie conservée, système bien plus solide et bien plus fiable que les chaînes existantes avec cadenas-pompier.
- installer trois bancs côté nord de la place car il est vraiment inacceptable que des piétons voulant se reposer, lire ou manger un sandwich puissent devoir s'asseoir sur des marches d'escaliers.

Nous avons systématiquement relancé nos demandes – surtout la troisième – lors d'entretiens en Mairie du 1er Adt ou lors de nos assemblées générales où Jean-Christian MORIN était présent. Rien n'y a fait et c'est même le contraire qui s'est produit : une chaîne avec cadenas-pompier a été supprimée pour être remplacée par des potelets amovibles qui sont une véritable catastrophe et qui ont bien sûr déjà disparu !

Résultat : l'intrusion automobile est revenue, et les piétons continuent de devoir s'asseoir sur des escaliers quand ils veulent se reposer, lire ou manger. C'est donc un autre échec pour notre Association.

Lyon 2e Adt / Rue Grenette : grande réussite mais un bémol à éliminer

Sans arrogance aucune mais aussi sans fausse modestie, notre Association a été l'une des premières, sinon la première, à approuver le projet de piétonnisation de la partie nord de la rue de la République. Et son corollaire : la transformation de la rue Grenette, voie urbaine dédiée dorénavant principalement aux bus et donc la suppression des 10.000 voitures qui y passaient chaque jour dont 9.000 en transit.

L'aménagement est terminé et nous le disons : c'est une grande réussite avec une rue beaucoup plus calme, où l'on respire un air nettement moins cancérigène qu'autrefois, et des parties de trottoirs agrandies. C'est donc un démenti total pour tous les « prophètes de malheur » qui annonçaient un grand capharnaüm et même une impossibilité de giration pour les double-bus venant du quai Saint-Antoine ! Lamentable !

Toutefois, il y a un bémol dans cette grande réussite : les livreurs stationnent dans la rue le matin, ce qui gêne la fluidité des bus et donc les piétons-usagers. Et ce alors que 4 gigantesques espaces de livraison ont été créés : devant les 15-17 et 21 rue de Brest, devant les 52-54 et 56 rue président Edouard Herriot.

C'est pourquoi nous demandons à Mohamed CHIHI, adjoint à la Sécurité en Mairie de Lyon, de donner des ordres stricts à la Police municipale : il faut verbaliser systématiquement, sans faille aucune tous ces livreurs inciviques qui se croient tout permis, qui se croient les rois de la ville.

Lyon 4e & 1er Adts / Boulevard de la Croix-Rousse : projet enfin adopté

Notre Association a écrit au mois de juillet au président de la Métropole Bruno BERNARD pour exprimer son opinion quant à l'adoption du projet de requalification du boulevard de la Croix-Rousse, projet qui verra le jour lors de la prochaine mandature (→ Site Internet / Dossiers : Le piéton dans la ville).

Nous avons d'abord rappelé que notre Association a toujours affirmé et même proclamé dans ses courriers, bulletins d'activités, réunions publiques que le boulevard de la Croix-Rousse pourrait être une des plus belles, sinon la plus belle promenade piétonne ombragée de toute la ville de Lyon. Puis, nous avons divisé notre courrier en trois paragraphes. En voici le résumé.

1/ Grandes satisfactions

Grande satisfaction quant à la décision de rénover totalement les trottoirs dont le sol date – pour certains – de plusieurs dizaines d'années. Ceci va nettement améliorer le confort de marche des piétons.

Grande satisfaction aussi pour la replantation de plus de 150 nouveaux arbres qui, nous l'espérons, vont « encadrer » le cheminement des piétons.

2/ Grandes déceptions

Grande déception quant au fait que ce projet ne concerne que la portion centrale comprise entre la rue de la Tourette et la rue des Pierres Plantées, soit une distance de 680 mètres seulement. Exit la requalification tant attendue par les piétons de la partie descendant vers le cours Général Giraud.

Grande déception aussi quant au choix du scénario 1 – à savoir la création de bandes cyclables et non pas la création d'une piste cyclable bidirectionnelle – car tout le monde sait très bien que les bandes cyclables servent de stationnement provisoire aux automobilistes et aux livreurs, ce qui amène donc beaucoup de cyclistes à rouler sur les trottoirs.

3/ Grande inconnue, grande inquiétude

En effet, nous ne savons pas ce qui est prévu concrètement pour empêcher le stationnement automobile, après le départ des commerçants du marché, sur les trottoirs qui seront rénovés. En effet, malgré l'arrêté municipal entré en vigueur le 20 mars 2021 stipulant l'interdiction de stationner sur les trottoirs du boulevard de la Croix-Rousse, le stationnement automobile devenu illégal n'a clairement pas disparu : il est plus ou moins important en journée, assez important en soirée et la nuit. Cette inconnue entraîne notre inquiétude.

Le vice-président métropolitain Fabien BAGNON nous a adressé un courrier le 17 septembre dernier : un système de bute-roue pourrait être envisagé pour empêcher le stationnement automobile sur les trottoirs, et un mobilier spécifique sera installé pour permettre l'intervention nécessaire des services publics. L'ambition du projet est bien d'assurer des cheminements confortables et sécurisés pour les piétons.

Notre inquiétude est donc, a priori, levée.

Lyon 5e Adt / Quai de Bondy : rampes enfin obtenues....mais à moitié !

Dans le BA N°57, page 5, nous vous disions qu'il faut savoir être très patient pour obtenir très peu. Cela dure depuis très longtemps mais cette situation s'est accentuée durant cette mandature qui prétend pourtant mettre le piéton au cœur des projets. Voici un autre exemple qui le contredit.

Le 14 mars 2023, une visite de terrain a eu lieu afin que notre Association puisse montrer de visu sa proposition : faire installer de petites rampes pour aider les piétons âgés ou handicapés à mieux pouvoir monter ou descendre des escaliers. Etaient présents à cette visite de terrain : Bertrand ARTIGNY et Philippe CARRY (adjoints Mairie 5e Adt), Yves DEAL (président du conseil de quartier « Quartiers Anciens »), une Ingénierie des Architectes des Bâtiments de France et notre président Pierre RAUZADA.

Nous avons demandé l'installation de deux petites rampes du 26 au 22 quai de Bondy et l'installation d'une petite rampe du 11 au 8 quai de Bondy. Le jour même de la visite de terrain, notre demande a été totalement acceptée par les ABF.

Le 21 mars, soit une semaine plus tard, nous avons adressé un courrier à Bertrand ARTIGNY, organisateur de la visite de terrain, pour « officialiser » notre demande (→ Site Internet / Demandes locales : 5e Adt).

Il aura donc fallu attendre deux années et demie, après des relances verbales ou par écrit, pour obtenir enfin satisfaction et encore à moitié ! En effet, seules les rampes du 26 au 22 quai de Bondy ont été installées en novembre. De plus, ce ne sont même pas de vraies rampes mais des « mains courantes », mobiliers urbains très fins et donc un peu difficiles à bien prendre en main. Mais ne boudons pas....notre demi-réussite.

Lyon 5e Adt / Quai Pierre Scize : que de cafouillages....mais nous obtenons satisfaction

Décidément, que de cafouillages au Grand Lyon ! Dans le BA N°57, page 7, nous vous disions qu'il y avait un double échec quant à la nécessité de vraiment cadrer la vitesse excessive des automobilistes et livreurs dans la grande ligne droite allant du 106 au 72 quai Pierre Scize : le nôtre et celui de l'adjointe aux Mobilités en Mairie du 5e Adt Marielle PERRIN. Finalement, nous obtenons satisfaction, et elle aussi.

En effet, parmi nos 5 propositions, le choix de l'Adjointe a, in fine, été accepté par Le Grand Lyon : conserver le feu tricolore existant au niveau du 83 du quai, et le programmer pour un passage périodique au rouge même si aucun piéton ne vient traverser sur le passage-piéton situé juste après le feu. Donc, bravo à elle.

Bien sûr, cette solution choisie est la moins onéreuse parmi les 5 proposées mais elle n'en est pas moins efficace : la grande vitesse continue a cessé puisque le feu tricolore passe périodiquement au rouge. Il reste à cadrer la vitesse quand le feu est au vert puisque le radar existant a été supprimé par la Préfecture du Rhône en août 2022. Honteux !

Tassin La Demi-Lune / Journée Séniors : nous y avons participé



Notre Association a été invitée par l'Association Prévention Routière à participer à une « Journée portes ouvertes » le jeudi 09 octobre dernier qui s'est déroulée à l'Espace Jules Ferry à Tassin La Demi-Lune.

Thème de cette journée : la sécurité routière pour les séniors. Il faut savoir que les plus de 65 ans, qui représentent 17% de la population française, sont impliqués dans 45% des accidents touchant les piétons.

De nombreux acteurs étaient présents : l'APR, organisatrice de cette journée, la Ville de Tassin, la Préfecture, les TCL, une auto-école, un opticien et notre Association. Sous la forme de stands avec de l'information (photo ci-contre pour notre Association), des ateliers et même des jeux, le but était de sensibiliser les séniors aux risques de la route.

Tout s'est vraiment très bien passé et nous voulons de nouveau remercier sincèrement pour leur organisation très professionnelle et leur accueil très chaleureux Gaspard MICHARDIERE, directeur régional de l'APR, et ses deux assistantes Claire AUFRAY et Agathe MANACHEM.

La Mulatière & Lyon / Passerelle modes actifs La Mulatière – Gerland

Notre Association a écrit au vice-président métropolitain Jean-Charles KOHLHAAS au sujet de la future passerelle qui reliera La Mulatière et le quartier de Gerland dans le 7e Adt (→ Site Internet / Dossiers : Le piéton dans la ville).

Notre Association a bien évidemment signifié sa très grande satisfaction pour ce projet qui va relier deux quartiers si proches à vol d'oiseau mais si distants dans le réel et qui va donc être un puissant vecteur pour le développement de la marche dans ce secteur. De plus, nous sommes satisfaits de sa situation centrale à La Mulatière ainsi que la largeur de 6 m, très correcte pour la circulation des piétons et des cyclistes.

Nous avons toutefois exprimé une vraie préoccupation : nous demandons à savoir si les piétons seront bien séparés des cyclistes par un dispositif repérable et détectable par tous les usagers, notamment les aveugles, comme le prévoit la conception des aménagements cyclables.

Nous avons rappelé au Vice-président que cette séparation constitue une amélioration essentielle par rapport à la banalisation de la largeur disponible. Nous avons cité l'exemple du mail Bouchut dans le 3e Adt (aujourd'hui incorporé au Bois de la Part-Dieu) : tous les usagers (piétons, non ou mal-voyants, cyclistes) ont en effet clairement manifesté leur satisfaction après la mise en œuvre de cette séparation. Une séparation qui existe aussi sur la passerelle de la Paix qui relie Lyon 6e Adt et Caluire, sur les ponts Schuman et Raymond Barre, sur la rue Garibaldi, etc....

Francheville / Montée de la Garde : nous soutenons un habitant

Notre Association a reçu en copie un courrier d'un habitant (non adhérent aux Droits du piéton) résidant dans la montée de la Garde à Francheville, courrier qu'il a adressé à Sophie PAGNOUD, adjointe au Maire de Francheville.

Cet habitant se plaint de la réalité négative de son quotidien dans ses mobilités et demande un cheminement sécurisé des piétons dans la montée de la Garde. A la lecture de son courrier et des photos jointes, nous avons été stupéfaits, effarés, et même scandalisés par la situation décrite et visible.

Aussi, nous avons écrit à l'Adjointe au Maire de Francheville pour soutenir à 100% cet habitant (→ Site Internet / Demandes locales : Francheville). Nous avons bien sûr exprimé nos propositions afin que des actions concrètes soient entreprises :

→ sachant très bien que la voirie est de compétence métropolitaine, nous avons demandé à Sophie PAGNOUD d'entrer en contact avec le vice-président métropolitain Fabien BAGNON pour lui demander de mettre en place les mesures adéquates pour assurer cette sécurité piétonne sur voirie : créer des aménagements pour freiner la vitesse des véhicules, mais aussi faire entretenir la végétation « folle » qui peut réellement gêner les piétons à certains endroits d'un trottoir car nous en avons plus qu'assez que Le Grand Lyon laisse telle quelle cette végétation folle alors qu'il faut une végétation entretenue !

→ demander à la Police municipale de Francheville qu'elle verbalise sans failles, sans indulgence aucune tous les automobilistes et livreurs qui sont stationnés sur trottoir obligeant ainsi les piétons à marcher dangereusement sur la chaussée, ou bien à effectuer des contrôles de vitesse car la Mairie en a les moyens.

L'Adjointe au Maire nous a répondu et argumenté par trois points importants :

- elle nous assure que la Mairie a bien reçu et traité avec grand intérêt les demandes de cet habitant.
- elle nous remercie pour les pistes de réflexion que nous avons développées et nous assure aussi qu'elles ont été proposées au Grand Lyon bien qu'elles ne soient pas toutes réalisables techniquement ou légalement à cause de la loi LOM.
- elle nous assure enfin que des ordres ont été donnés à la Police municipale de Francheville pour procéder à des verbalisations mais que les Policiers ne peuvent pas « stationner à la journée sur cette seule voie ».

Dont acte.



Pierre RAUZADA a....

1/ Courrier à Marielle PERRIN (adjointe Mairie 5e Adt) pour demander :

- la réinstallation d'une barrière de protection pour les piétons autrefois existante au droit du 58 quai Pierre Scize, côté Saône, barrière enlevée mais non réinstallée suite à la requalification de la Voie Lyonnaise 3 !
- la réinstallation d'un espace de stationnement sur chaussée pour scooters & motos (quilles et attaches) créé en 2021 et situé place Bourgneuf au droit du 55 quai Pierre Scize, espace de stationnement enlevé mais non réinstallé suite à la requalification de la VL 3 ! Un espace accaparé de suite par les automobilistes.

A obtenu satisfaction pour les deux demandes.

2/ Courrier de colère à Marielle PERRIN pour demander l'enlèvement d'un imposant mobilier urbain installé en plein cheminement des piétons sur le trottoir sud du pont La Feuillée durant la période du 14 juillet.

A obtenu très rapidement satisfaction.

3/ Courrier à Marielle PERRIN pour demander que l'on recrée un espace de stationnement sur chaussée pour scooters & motos près du « Pub Wallace » quai de Bondy / rue Octavio Mey, espace que notre Association avait fait créer autrefois mais qui a été supprimé lors de la requalification récente de ce carrefour. A proposé que ce nouvel espace de stationnement soit situé devant le 2 rue Octavio Mey, précisément juste entre le grand espace pour livraisons et l'espace d'arceaux-vélos (→ Site Internet / Demandes locales : 5e Adt).

4/ A enfin obtenu satisfaction : compléter un dispositif anti-intrusion existant rue des Combattants en Afrique du Nord / rue Gorge de Loup dans le 9e Adt, et ce par la pose de quelques mobiliers anti-intrusion devant le passage-piétons (→ BA N°57, page 7).

Un seul potelet a été installé, et l'invasion quotidienne des livreurs 4 roues a totalement disparu.

Yves GASCOIN a....



1/ A obtenu satisfaction très rapidement pour la pose d'un deuxième panneau « Fin de piste cyclable » avenue Thiers / rue de la Viabert, panneau identique à celui installé à l'autre extrémité de la piste cyclable pour lequel notre Association a attendu quatre années (→ BA N°57, page 5) !!

2/ Suite à un accident mortel de piéton survenu sur un passage-piéton sans feu le 03 octobre dernier avenue Lacassagne dans le 3e Adt, s'est rendu sur place pour examiner l'environnement de l'accident.

A demandé la réinstallation des feux tricolores à bouton-poussoir, feux supprimés sur ce carrefour avenue Lacassagne / rue Moissonnier à la suite du passage de deux à une seule voie de circulation sur l'avenue. A aussi demandé le traçage d'un passage-piéton manquant et la pré-signalisation du carrefour par panneau.

A reçu une réponse encourageante pour cette dernière demande.

3/ A obtenu satisfaction pour la réalisation de l'enrobé final sur le trottoir Ouest devant le 19 rue Etienne Richerand dans le 3e Adt où les anciens emplacements de six candélabres enlevés sont restés à l'état de béton, à 3 cm au-dessous du niveau du trottoir, créant ainsi un vrai risque de chute pour les piétons (→ BA N°57, page 8). Toutefois, à cause de la période hivernale, cela sera réalisé au premier trimestre 2026.

4/ A demandé l'enlèvement d'un vélo abandonné et situé sur trottoir au carrefour du cours Lafayette / rue Bellecombe dans le 3e Adt.

A relancé sa demande restée sans suite.



Très bonnes fêtes de Noël à toutes et à tous.

Le 09 décembre 2025

Rédacteurs : Pierre RAUZADA & Yves GASCOIN